



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
6 janvier 2005

Date de la convocation des conseillers :
6 janvier 2005

point de l'ordre du jour no:
04

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins,
Snel, Tonnar, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Grethen,
conseillers,

Clement, secrétaire communal,

Absents : Hoffmann, Spautz, échevins, Maroldt, Hannen, Huss,
Knaff, Welz, Kersch, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier « Barbourg » ; 2^e vote

Vu sa délibération du 15 octobre 2004 approuvant provisoirement le plan d'aménagement particulier « Barbourg » concernant l'aménagement des alentours du quartier Barbourg à Esch-sur-Alzette ;

Vu les objections introduites ;

Vu les modifications apportées aux plans ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver définitivement ce plan d'aménagement particulier ;

Vu le règlement général sur les bâtisses du 26 novembre 1962 et le plan directeur afférent ;

Vu la loi modifiée du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des Villes et autres agglomérations importantes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire ;

Vu la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la circulaire ministérielle du 16 juillet 2002 au sujet de l'application de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des Villes et autres agglomérations importantes ;

Vu le plan de situation ;

Vu les certificats de publication ;

Vu l'avis de la commission de l'aménagement du 16 septembre 2004 ;

Vu l'avis favorable du médecin inspecteur du 5 octobre 2004 ;

Vu les avis favorables de la commission des Voies et bâtiments, développement urbain et expansion économique ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e

par 8 voix oui et 3 abstentions

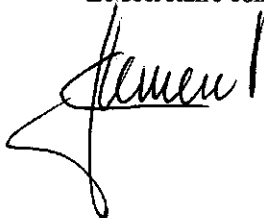
définitivement le plan d'aménagement particulier « Barbourg ».

En séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2005
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

